

Rond Point du Canet

13590 Meyreuil

Facture N°

FADN03995

Date

31/07/2025

MONSIEUR FLORIAN RATIE
MALAPEYRE
46270 BAGNAC-SUR-CELE

Echéance

31/07/2025

Mode de paiement

Prélèvement en 12 mensualités

Désignation	Quantité	Unité	P.U. HT	% REM	Montant HT	TVA
Réabonnement : Sage Batigest Connect N°de Série : 6121371 Option : SAV - Niveau fonctionnel : Essential - Base de données : Express - OS Client : Windows - Mode de commercialisation : DSU - Support de diffusion : A télécharger - Utilisateur : 1 - Sociétés : 2 - Indice de revalorisation tarifaire Sage : 1.06 Assistance : Formule Classic - Engagement 12 mois - Date : du 23/08/2025 au 22/08/2026 - Mise à disposition des mises à jour - Aide en ligne : accès à la Base de Connaissance Sage - Assistance incluse : Adresse courrier : monassistance@adn-software.com Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h - hors weekend, jours fériés et congés annuels	1,00	Logi...	1 191,79		1 191,79	20,00

Base HT

1 191,79

Taux TVA

20,00

Montant TVA

238,36

Total HT

1 191,79

Net HT

1 191,79

Total TVA

238,36

Total TTC

1 430,15

NET A PAYER

1 430,15

BANQUE	GUICHET	N° COMPTE	CLE
14607	00206	70521038947	61
IBAN	FR76 1460 7002 0670 5210 3894 761		
BIC	CCB PFR PPM AR		

Facture payable le 31/07/2025 pour la somme de 1 430,15 Euros par Prélèvement en 12 mensualités.

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. TVA acquittée selon les encaissements. Toute variation de ces taux est répercutée sur les prix. Les conditions générales sont disponibles sur le site internet www.adn-software.com. Vous êtes informés que le produit ou le service objet de la facture est souscrit pour la durée mentionnée au devis à compter de la date de facturation par ADN SOFTWARE. Sauf disposition contraire, la période de souscription des logiciels est d'une durée de 12 mois reconductible tacitement. En cas de renouvellement des documents contractuels par tacite reconduction ceux-ci seront automatiquement reconduits pour des périodes telles que définies dans le document contractuel sauf dénonciation par l'une des parties notifiée selon par écrit au plus tard 3 mois avant le terme de la période en cours. Le montant par facture émise au titre d'indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement est de 40 euros. La présente facture est soumise à la loi française et tout différent relatif au devis sera de la compétence expresse des juridictions situées dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence. ADN SOFTWARE est une marque déposée propriété de ADN SOFTWARE SASU.

ADN SOFTWARE SASU

Société au capital de 15.000 euros - Rond-Point du Canet - 13590 MEYREUIL
N° T.V.A. : FR25844933119 - SIRET : 844 933 119 00019 - APE : 7022Z